

Retrouvez les services pratiques de la préfecture de Police

pour les usagers de Paris et la petite couronne

[vos démarches](#) / [vous aider](#) / [nous connaître](#)

www.prefecturedepolice.paris



PeP's
vous informe !

Rejoignez la communauté PP
et suivez l'actualité

appli Pref. Police

prefpolice-leblog.fr

@prefpolice

@prefecturedepolice

Formulaire de contact

prefecturedepolice.fr/contact

3430

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Numéro unique pour la préfecture de Police



UN RDV
BIEN PRÉPARÉ
C'EST DU TEMPS
DE GAGNÉ !

Pour vos démarches
administratives renseignez-vous
avant de vous déplacer
01 58 80 80 80



RÉS ERVE CITOY NNE



S'engager pour les autres

Vous voulez aider la police et agir pour la sécurité ?
Devenez réserviste citoyen de la préfecture de Police.

PRÉFECTURE DE POLICE • SERVICE DE LA COMMUNICATION • IMPRESSION : DOSTL



QU'EST-CE LA RÉSERVE CITOYENNE DE LA POLICE NATIONALE ?

Créée par la loi « Égalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017, elle offre à tous les citoyens de plus de 18 ans, remplissant certaines conditions, la possibilité de s'engager bénévolement auprès des policiers, dans des missions de prévention de la délinquance, de médiation, de solidarité ou d'éducation à la loi.

POURQUOI CHOISIR LA RÉSERVE CITOYENNE ?

C'est l'opportunité pour vous d'exprimer votre citoyenneté de manière active, aux côtés de la Police nationale et au bénéfice de la collectivité.

LES MISSIONS PROPOSÉES ?

En tant que réservistes citoyens, vous pouvez réaliser des missions de solidarité, de médiations sociales, d'éducation à la loi, de prévention de la délinquance au sein de plusieurs directions de la Police nationale (sécurité publique, police aux frontières, police judiciaire et compagnies républicaines de sécurité).

Notamment :

- Recueillir les attentes des habitants, en complément des contacts noués par les policiers dans le cadre de leurs missions et, concourir à la réalisation « d'enquêtes de satisfaction » dans les commissariats ;
- Participer aux réunions de quartier et assurer des contacts avec les associations, les habitants, les gardiens d'immeuble ;
- Participer à l'information et à l'accompagnement du public, aux côtés des policiers ;
- Soutenir les actions des intervenants sociaux, des psychologues, des permanences d'associations d'aide aux victimes, qui œuvrent dans les commissariats ;
- Participer à des médiations dans le cadre de conflits intrafamiliaux ou de proximité en sensibilisant au civisme et au respect de la loi ;
- Participer aux « opérations tranquillité vacances » ;
- Participer à l'activité des centres de loisirs jeunes (CLJ) de la Police nationale ;
- Participer aux actions de prévention de la délinquance menées en direction des personnes âgées et de certains professionnels exposés (bijoutiers, pharmaciens, médecins, etc.) ;
- Participer à l'animation de sessions de sécurité routière (permis piéton, permis vélo, etc.) ;
- Participer aux actions de communication et de relations publiques de la Police nationale ;
- Accompagner le public lors des opérations « portes-ouvertes », « rencontres de la sécurité intérieure », forum des métiers, stages d'observation, etc.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Être français, ou ressortissant d'un état-membre de l'Union européenne, d'un autre État de l'espace économique européen ou de la Confédération suisse, ou résider en France depuis au moins 5 ans, dans les conditions prévues par la loi,
- Avoir satisfait à une enquête administrative.

LES MODALITÉS

- Votre contrat d'engagement est valable an, renouvelable ;
- Vous pouvez réaliser des missions au sein : des commissariats de police, des compagnies républicaines de sécurité, de la police aux frontières et de la police judiciaire ;
- Vous choisissez, en concertation avec le service qui vous accueille, la durée des missions que vous réaliserez, dans la limite de 24 heures hebdomadaire ;
- La participation à la réserve citoyenne de la Police nationale ne vous confère pas pouvoir de police ;
- Vous agissez en qualité de collaborateur occasionnel du service public ;

- La mission de réserviste citoyen est bénévole, vous ne percevez donc ni indemnité, ni allocation ;
- Vous vous engagez à respecter la Charte de la réserve civique ;
- Vous bénéficiez de la continuité des prestations sociales dont vous jouissez en dehors de l'exercice de vos missions ;
- A l'issue d'une période de 3 ans d'engagement continu, dès lors que vous aurez atteint 350 heures d'engagement annuelles sur votre compte d'engagement citoyen (CEC), vous pourrez bénéficier de 20 heures de formation ;
- L'engagement peut être rompu à votre initiative ou à celle de l'organisme d'accueil.

Tout manquement à ces obligations ainsi que tout acte et propos de nature à entacher l'image de la police nationale entraîneront la cessation immédiate de votre engagement au titre de réserviste citoyen de la Police nationale.

LA FORMATION

Futur réserviste, vous recevez une formation de 2 jours, composée d'une journée de découverte et d'une journée d'intégration.

L'ÉQUIPEMENT

- Vous exercez vos missions en tenue civile.
- Vous ne portez pas de tenue d'uniforme et vous ne portez pas d'arme.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En vous connectant sur le site internet de la réserve civique <http://reserve-civique.beta.gouv.fr/>

Vous candidatez sur le site de la réserve civique en vous identifiant et postulez directement aux offres.



Où prenez contact avec votre commissariat :